

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 février 2016

Présents : Mmes Cabane, Deltour, Dulac, Séébold.

MM. Ader, Amat, Barbe, Breton, Bonnard, Bonnet, Calmettes, Combettes, Sifantus.

Absents excusés : Mme Stewart, procuration à M. Barbe.

Absents : Mmes Norholm, Peyragrosse, Prévostel.

MM. Garnier, Hirn.

Secrétaire de séance : M. Bonnet.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2015.

I. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CGCT :

- Logement communal :

Ces logements ont été construits en 1982 avec l'école élémentaire. Ils ne sont plus aux normes en matière d'économie d'énergie et d'isolation et ont des problèmes dus à la condensation. Un des deux a été rénové en 2013 à l'occasion d'un changement de locataire. Il convient donc de réhabiliter le second.

M. le Maire a donc signé des devis pour des travaux d'isolation et de changement de menuiseries pour un montant de : 17 340,24€ TTC.

- Suite aux travaux des Moulières et des Asphodèles, il convient de remettre une signalétique appropriée pour permettre aux usagers de se repérer. Cette signalétique partielle pour l'instant sera étendue par tranches à tout le village. Le R.I.S. place du Lirou, qui est très prisé par les touristes sera également changé. Un devis a été signé.

- Montant du R.I.S. : 3 769,44€ TTC.
- Montant signalétique : 2 241,30€ TTC

- Dans le cadre de l'Agenda 21, commission de l'embellissement, un devis a été signé pour des jardinières afin de commencer les plantations printanières. Montant du devis : 3 870,72€ TTC.

I. FINANCES :

1. Avenant travaux Moulières -Asphodèles :

Après avoir fait un bilan financier avec les plus et les moins, selon le bordereau des prix unitaires, il s'avère qu'il faut voter un avenant au marché :

- Montant initial : 352 829,92€ HT
423 395,90€ TTC
- Montant avenant : 3 137,00€ HT
3 764,40€ TTC

- Nouveau montant marché : 355 966,22€ HT
427 160,30€ TTC

VOTE : 14 POUR.

2. Indemnité de conseil :

Comme chaque année, il vous est proposé de voter l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante. Le montant de l'indemnité s'élève à 526,42€.

VOTE : 10 POUR, 4 ABSTENTIONS.

II. URBANISME :

La procédure « urbanisme » adoptée en Conseil Municipal le 10 septembre 2014 prévoit un compte-rendu trimestriel des travaux menés par le Comité Technique Urbanisme (CTU).

- **4^{ème} trimestre 2015**

Réunions du CTU :

- 15 octobre 2015
- 12 novembre 2015
- 17 décembre 2015

Types de dossiers examinés :

- Permis de Construire : 9 (4 constructions nouvelles, 3 modifications, 2 transferts).
- Déclaration Préalable : 11 (3 divisions, 8 travaux divers).
- Certificat d'Urbanisme : 5.
- Déclaration d'Intention d'Aliéner : 6 (2 ventes de maison, 4 ventes de parcelle).

Autres questions traitées en CTU :

- **Possibilité de construction en zone N dans le cadre d'une activité agricole** : la loi « Macron » d'août 2015, surtout connue pour son volet économique, introduit aussi des modifications en matière d'urbanisme : elle offre la possibilité en zone agricole (A) ou naturelle (N) d'autoriser la construction d'annexe à un bâtiment d'habitation existant. Le décret d'application est en attente.
- **Obligation faite aux communes de mettre en format numérique les documents d'urbanisme** : les collectivités locales ont plusieurs échéances nouvelles à respecter : au 1^{er} janvier 2016 elles doivent rendre leurs documents d'urbanisme accessibles en ligne (sur leur site propre, sur le Géoportail de l'urbanisme, etc. ...); entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2020, lorsque les collectivités effectuent une révision d'un document d'urbanisme, elles doivent le numériser et le rendre accessible. Pour la Commune de Les Matelles, ces obligations seront mises en œuvre en partenariat avec la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.
- **Modification du PLU** :
 - Poursuite et achèvement des travaux, en cours d'instruction à la CCGPSL.
 - Réunion programmée avec la CCGPSL avant soumission au vote.
- **Dépôt du permis de construire de l'école maternelle** : instruction en cours.

Nota bene : le Comité de Pilotage du projet « école maternelle » poursuit ses travaux notamment en matière de choix du niveau d'exigence énergétique du bâtiment (norme RT 2012 ou BEPOS).

- **Accessibilité des services publics** : dans le cadre des obligations relatives à l'accessibilité des services publics, une évaluation a été demandée par le Préfet pour la Perception (Trésor Public) des Matelles. Elle a été commanditée et réalisée.

III. PERSONNEL :

Il s'agit de la mise à jour du tableau des effectifs de notre commune. Il convient de l'adopter et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Nota bene : la délibération portant sur le tableau des effectifs est un acte de portée générale et non nominatif.

VOTE : 14 POUR.

IV. QUESTIONS DIVERSES :

- Emplacements taxis : l'article L.3121-11-12 du code des transports prévoit dans son 1^{er} alinéa la création d'un registre de disponibilité des taxis recensant les informations relatives à l'identification, à la disponibilité et à la géolocalisation des taxis. A cet égard les pouvoirs publics ont créé une plateforme électronique baptisée « le.taxi » qui permettra de requérir un taxi partout en France, via la géolocalisation. En outre, aux termes des dispositions de l'article R.3121-5 du code des transports, l'autorité compétente pour délivrer les Autorisations de Stationnement (le Maire) est tenue de fixer par arrêté le nombre d'ADS offertes à l'exploitation dans sa zone de compétence. Il y a actuellement 2 ADS sur notre commune.
- Convention balayeuse 2016 : il convient de signer la convention de prestation de service pour l'utilisation de la balayeuse en 2016. Cette convention porte sur 7 journées pour un montant de 2 494,10€ pour l'année. Le paiement se fera trimestriellement à terme échu, soit : 623,53€/trim.
- Lecture d'un courrier du cabinet médical faisant part de ses inquiétudes suite aux travaux chemin des Moulières et aux changements concernant l'accès.
- Dissolution de l'association Artis'telles et création d'un Comité d'Animation Communal, avec 2 élus, qui prendra en charge l'organisation des 2 manifestations annuelles à sa place.
- Boulodrome : plantation d'arbres à l'occasion de la Journée Internationale des Forêts le mercredi 9 mars 2016.
- Divers.